

DELIBERATION N° I DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 4 mars 2024

Lieu de la réunion : Mairie de Nouzonville

Présidence : M. Florian LECOULTRE, Maire

Date de la convocation : 23 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Benjamin VIGET

Etaient Présents :

Florian LECOULTRE, Denis MONTENON, Arnaud GIBARU, Amélie LAMOUREUX, Daniel GILLE, Amandine CHAMPENOIS, Jean-Pierre LUKASIEWICZ, Myriam AUBART, Didier BERNAILLE, Sonia TANTON, Sylvie DURBECQ, Catherine GOUMAND, Elisabeth RIGAUX, Benoit CORNEILLE, Sabrina BUFFET, Denis DUBOIS, Benjamin VIGET, Luc PIERQUIN, Sylvie ROGER, Carole ALEXANDRE.

Etaient absents :

Corinne CORNET, qui a donné procuration à Myriam AUBART
Yacine ELLAOUI, qui a donné procuration à Florian LECOULTRE
Alain BIDELOGNE, qui a donné procuration à Daniel GILLE
Grégory CATEL, qui a donné procuration à Carole ALEXANDRE

Julie COLLINET, Jean-Pol LIBOTTE-DELEGAY, Stéphane SALIO, Geoffrey CALAIS, Jean-Nicolas DORMET.

Secrétaire de séance :

A l'unanimité Benjamin VIGET est élu(e) secrétaire de séance.

Pour copie conforme

Florian LECOULTRE
Maire de Nouzonville



DELIBERATION N° 2 DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 4 mars 2024

Lieu de la réunion : Mairie de Nouzonville

Présidence : M. Florian LECOULTRE, Maire

Date de la convocation : 23 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : M. Benjamin VIGET

Etaient Présents :

Florian LECOULTRE, Denis MONTENON, Arnaud GIBARU, Amélie LAMOUREUX, Daniel GILLE, Amandine CHAMPENOIS, Jean-Pierre LUKASIEWICZ, Myriam AUBART, Didier BERNAILLE, Sonia TANTON, Sylvie DURBECQ, Catherine GOUMAND, Elisabeth RIGAUX, Benoit CORNEILLE, Sabrina BUFFET, Denis DUBOIS, Benjamin VIGET, Luc PIERQUIN, Sylvie ROGER, Carole ALEXANDRE.

Etaient absents :

Corinne CORNET, qui a donné procuration à Myriam AUBART
Yacine ELLAOUI, qui a donné procuration à Florian LECOULTRE
Alain BIDELOGNE, qui a donné procuration à Daniel GILLE
Grégory CATEL, qui a donné procuration à Carole ALEXANDRE

Julie COLLINET, Jean-Pol LIBOTTE-DELEGAY, Stéphane SALIO, Geoffrey CALAIS, Jean-Nicolas DORMET.

Informations légales :

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire du 1^{er} décembre 2023 au 15 février 2024. dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour copie conforme

Florian LECOULTRE
Maire de Nouzonville



DELIBERATION N° 3 DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 4 mars 2024

Lieu de la réunion : Mairie de Nouzonville

Présidence : M. Florian LECOULTRE, Maire

Date de la convocation : 23 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : M. Benjamin VIGET

Etaient Présents :

Florian LECOULTRE, Denis MONTENON, Arnaud GIBARU, Amélie LAMOUREUX, Daniel GILLE, Amandine CHAMPENOIS, Jean-Pierre LUKASIEWICZ, Myriam AUBART, Didier BERNAILLE, Sonia TANTON, Sylvie DURBECQ, Catherine GOUMAND, Elisabeth RIGAUX, Benoit CORNEILLE, Sabrina BUFFET, Denis DUBOIS, Benjamin VIGET, Luc PIERQUIN, Sylvie ROGER, Carole ALEXANDRE.

Etaient absents :

Corinne CORNET, qui a donné procuration à Myriam AUBART
Yacine ELLAOUI, qui a donné procuration à Florian LECOULTRE
Alain BIDELOGNE, qui a donné procuration à Daniel GILLE
Grégory CATEL, qui a donné procuration à Carole ALEXANDRE

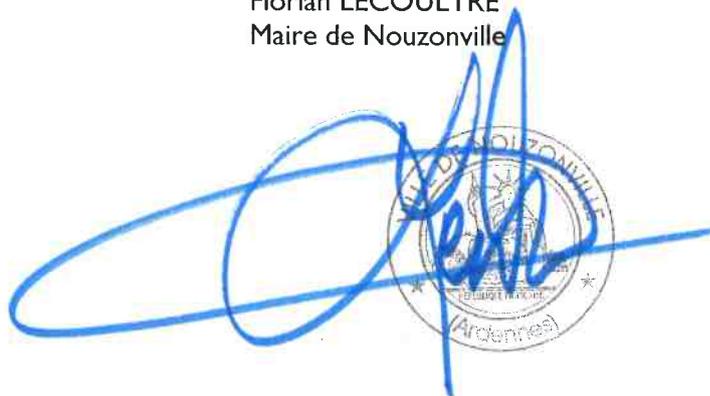
Julie COLLINET, Jean-Pol LIBOTTE-DELEGAY, Stéphane SALIO, Geoffrey CALAIS, Jean-Nicolas DORMET.

Débat d'Orientations Budgétaires :

Le conseil municipal prend acte des orientations présentées par le Maire conformément à l'article L 2313.I du CGCT et qui ont fait l'objet d'une présentation en commission finances

Pour copie conforme

Florian LECOULTRE
Maire de Nouzonville



DELIBERATION N° 4 DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 4 mars 2024

Lieu de la réunion : Mairie de Nouzonville

Présidence : M. Florian LECOULTRE, Maire

Date de la convocation : 23 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Benjamin VIGET

Etaient Présents :

Florian LECOULTRE, Denis MONTENON, Arnaud GIBARU, Amélie LAMOUREUX, Daniel GILLE, Amandine CHAMPENOIS, Jean-Pierre LUKASIEWICZ, Myriam AUBART, Didier BERNAILLE, Sonia TANTON, Sylvie DURBECQ, Catherine GOUMAND, Elisabeth RIGAUX, Benoit CORNEILLE, Sabrina BUFFET, Denis DUBOIS, Benjamin VIGET, Luc PIERQUIN, Sylvie ROGER, Carole ALEXANDRE.

Etaient absents :

Corinne CORNET, qui a donné procuration à Myriam AUBART
Yacine ELLAOUI, qui a donné procuration à Florian LECOULTRE
Alain BIDELOGNE, qui a donné procuration à Daniel GILLE
Grégory CATEL, qui a donné procuration à Carole ALEXANDRE

Julie COLLINET, Jean-Pol LIBOTTE-DELEGAY, Stéphane SALIO, Geoffrey CALAIS, Jean-Nicolas DORMET,

Avenant à la convention télétransmission des actes

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L2131-I, L3131-I et L1414-I du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- décide de procéder à la télétransmission des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- décide à cet effet de conclure un avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le préfet des Ardennes, représentant l'État, en date du 1^{er} avril 2020,
- décide par conséquent de choisir le dispositif **SPL XDEMAT** et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité via la plateforme **XBUDGET**.

Pour copie conforme

Florian LECOULTRE
Maire de Nouzonville



DELIBERATION N° 5 DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 4 mars 2024

Lieu de la réunion : Mairie de Nouzonville

Présidence : M. Florian LECOULTRE, Maire

Date de la convocation : 23 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Benjamin VIGET

Etaient Présents :

Florian LECOULTRE, Denis MONTENON, Arnaud GIBARU, Amélie LAMOUREUX, Daniel GILLE, Amandine CHAMPENOIS, Jean-Pierre LUKASIEWICZ, Myriam AUBART, Didier BERNAILLE, Sonia TANTON, Sylvie DURBECQ, Catherine GOUMAND, Elisabeth RIGAUX, Benoit CORNEILLE, Sabrina BUFFET, Denis DUBOIS, Benjamin VIGET, Luc PIERQUIN, Sylvie ROGER, Carole ALEXANDRE.

Etaient absents :

Corinne CORNET, qui a donné procuration à Myriam AUBART
Yacine ELLAOUI, qui a donné procuration à Florian LECOULTRE
Alain BIDELOGNE, qui a donné procuration à Daniel GILLE
Grégory CATEL, qui a donné procuration à Carole ALEXANDRE

Julie COLLINET, Jean-Pol LIBOTTE-DELEGAY, Stéphane SALIO, Geoffrey CALAIS, Jean-Nicolas DORMET,

Règlement budgétaire et financier

Suite à la mise en place de la nomenclature M57, nous avons l'obligation d'émettre un règlement budgétaire et financier rappelant les grands principes budgétaires. Dans ce document doivent également figurer les procédures internes de contrôle budgétaire. Celles-ci seront établies dans un second temps, à l'issue d'un travail de recensement et de mise en forme et feront l'objet d'annexes.
(Document transmis avec la convocation).

Le conseil à l'unanimité valide le règlement budgétaire et financier.

Pour copie conforme

Florian LECOULTRE
Maire de Nouzonville

DELIBERATION N° 6 DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 4 mars 2024

Lieu de la réunion : Mairie de Nouzonville

Présidence : M. Florian LECOULTRE, Maire

Date de la convocation : 23 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Benjamin VIGET

Etaient Présents :

Florian LECOULTRE, Denis MONTENON, Arnaud GIBARU, Amélie LAMOUREUX, Daniel GILLE, Amandine CHAMPENOIS, Jean-Pierre LUKASIEWICZ, Myriam AUBART, Didier BERNAILLE, Sonia TANTON, Sylvie DURBECQ, Catherine GOUMAND, Elisabeth RIGAUX, Benoit CORNEILLE, Sabrina BUFFET, Denis DUBOIS, Benjamin VIGET, Luc PIERQUIN, Sylvie ROGER, Carole ALEXANDRE.

Etaient absents :

Corinne CORNET, qui a donné procuration à Myriam AUBART
Yacine ELLAOUI, qui a donné procuration à Florian LECOULTRE
Alain BIDELOGNE, qui a donné procuration à Daniel GILLE
Grégory CATEL, qui a donné procuration à Carole ALEXANDRE

Julie COLLINET, Jean-Pol LIBOTTE-DELEGAY, Stéphane SALIO, Geoffrey CALAIS, Jean-Nicolas DORMET,

Création d'un poste de gestionnaire RH

Afin d'assurer la continuité du service au sein de la collectivité, il y a lieu de créer le poste suivant :

- Création d'un poste de gestionnaire RH au grade d'Adjoint Administratif 35/35^{ème}

Le conseil municipal, par **22 voix pour et 2 abstentions** (Carole ALEXANDRE, Grégory CATEL), accepte la création du poste

Pour copie conforme

Florian LECOULTRE
Maire de Nouzonville



Florian LECOULTRE

Florian LECOULTRE
2024.03.07 16:25:07 +0100
Ref:6108830-9134219-1-D
Signature numérique
le Maire

DELIBERATION N° 7 DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 4 mars 2024

Lieu de la réunion : Mairie de Nouzonville

Présidence : M. Florian LECOULTRE, Maire

Date de la convocation : 23 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Benjamin VIGET

Etaient Présents :

Florian LECOULTRE, Denis MONTENON, Arnaud GIBARU, Amélie LAMOUREUX, Daniel GILLE, Amandine CHAMPENOIS, Jean-Pierre LUKASIEWICZ, Myriam AUBART, Didier BERNAILLE, Sonia TANTON, Sylvie DURBECQ, Catherine GOUMAND, Elisabeth RIGAUX, Benoit CORNEILLE, Sabrina BUFFET, Denis DUBOIS, Benjamin VIGET, Luc PIERQUIN, Sylvie ROGER, Carole ALEXANDRE.

Etaient absents :

Corinne CORNET, qui a donné procuration à Myriam AUBART
Yacine ELLAOUI, qui a donné procuration à Florian LECOULTRE
Alain BIDELOGNE, qui a donné procuration à Daniel GILLE
Grégory CATEL, qui a donné procuration à Carole ALEXANDRE

Julie COLLINET, Jean-Pol LIBOTTE-DELEGAY, Stéphane SALIO, Geoffrey CALAIS, Jean-Nicolas DORMET,

Création d'un poste de gestionnaire comptable

Afin d'assurer la continuité du service au sein de la collectivité, il y a lieu de créer le poste suivant :

- Création d'un poste de gestionnaire comptable au grade d'Adjoint Administratif Principal 1° Classe 35/35ème

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la création de ce poste.

Pour copie conforme

Florian LECOULTRE
Maire de Nouzonville



Florian LECOULTRE

Florian LECOULTRE
2024.03.07 16:24:45 +0100
Ref:6108857-9134272-1-D
Signature numérique
le Maire

DELIBERATION N° 8 DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 4 mars 2024

Lieu de la réunion : Mairie de Nouzonville

Présidence : M. Florian LECOULTRE, Maire

Date de la convocation : 23 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Benjamin VIGET

Etaient Présents :

Florian LECOULTRE, Denis MONTENON, Arnaud GIBARU, Amélie LAMOUREUX, Daniel GILLE, Amandine CHAMPENOIS, Jean-Pierre LUKASIEWICZ, Myriam AUBART, Didier BERNAILLE, Sonia TANTON, Sylvie DURBECQ, Catherine GOUMAND, Elisabeth RIGAUX, Benoit CORNEILLE, Sabrina BUFFET, Denis DUBOIS, Benjamin VIGET, Luc PIERQUIN, Sylvie ROGER, Carole ALEXANDRE.

Etaient absents :

Corinne CORNET, qui a donné procuration à Myriam AUBART
Yacine ELLAOUI, qui a donné procuration à Florian LECOULTRE
Alain BIDELOGNE, qui a donné procuration à Daniel GILLE
Grégory CATEL, qui a donné procuration à Carole ALEXANDRE

Julie COLLINET, Jean-Pol LIBOTTE-DELEGAY, Stéphane SALIO, Geoffrey CALAIS, Jean-Nicolas DORMET,

Indemnités élections

Lors des prochaines élections européennes, certains agents vont être sollicités pour l'organisation du scrutin et la tenue des bureaux de vote.

Les agents non éligibles aux IHTS (indemnités horaires pour travaux supplémentaires) bénéficient des indemnités forfaitaires complémentaires pour élections.

Le versement doit être autorisé par une délibération du conseil municipal qui détermine les conditions d'attribution.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget sur les crédits correspondants.

Le conseil à l'unanimité accepte le versement de ces indemnités.

Pour copie conforme

Florian LECOULTRE
Maire de Nouzonville

DELIBERATION N° 9 DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 4 mars 2024

Lieu de la réunion : Mairie de Nouzonville

Présidence : M. Florian LECOULTRE, Maire

Date de la convocation : 23 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Benjamin VIGET

Etaient Présents :

Florian LECOULTRE, Denis MONTENON, Arnaud GIBARU, Amélie LAMOUREUX, Daniel GILLE, Amandine CHAMPENOIS, Jean-Pierre LUKASIEWICZ, Myriam AUBART, Didier BERNAILLE, Sonia TANTON, Sylvie DURBECQ, Catherine GOUMAND, Elisabeth RIG AUX, Benoit CORNEILLE, Sabrina BUFFET, Denis DUBOIS, Benjamin VIGET, Luc PIERQUIN, Sylvie ROGER, Carole ALEXANDRE.

Etaient absents :

Corinne CORNET, qui a donné procuration à Myriam AUBART
Yacine ELLAOUI, qui a donné procuration à Florian LECOULTRE
Alain BIDELOGNE, qui a donné procuration à Daniel GILLE
Grégory CATEL, qui a donné procuration à Carole ALEXANDRE

Julie COLLINET, Jean-Pol LIBOTTE-DELEGAY, Stéphane SALIO, Geoffrey CALAIS, Jean-Nicolas DORMET,

Résiliation marché groupement de commande ouate et produits d'entretien

La Ville est engagée avec Ardenne Métropole depuis février 2023 dans un marché en groupement de commande pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien et de ouate. A l'usage, il ressort que le groupement de commande ne correspond pas à nos besoins.

Il est donc proposé de résilier ce marché en groupement de commande à compter du 1^{er} avril 2024 et de revenir à une procédure d'achat plus souple.

Le conseil à l'unanimité accepte la résiliation de ce marché.

Pour copie conforme

Florian LECOULTRE
Maire de Nouzonville



The image shows a large, stylized handwritten signature in blue ink. The signature is written over a circular official seal of the Municipality of Nouzonville. The seal contains the text 'VILLE DE NOUZONVILLE' at the top and 'Ardenne' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style, with the first letter 'F' being particularly large and looping.

DELIBERATION N° 10 DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 4 mars 2024

Lieu de la réunion : Mairie de Nouzonville

Présidence : M. Florian LECOULTRE, Maire

Date de la convocation : 23 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Benjamin VIGET

Etaient Présents :

Florian LECOULTRE, Denis MONTENON, Arnaud GIBARU, Amélie LAMOUREUX, Daniel GILLE, Amandine CHAMPENOIS, Jean-Pierre LUKASIEWICZ, Myriam AUBART, Didier BERNAILLE, Sonia TANTON, Sylvie DURBECQ, Catherine GOUMAND, Elisabeth RIGAUX, Benoit CORNEILLE, Sabrina BUFFET, Denis DUBOIS, Benjamin VIGET, Luc PIERQUIN, Sylvie ROGER, Carole ALEXANDRE.

Etaient absents :

Corinne CORNET, qui a donné procuration à Myriam AUBART
Yacine ELLAOUI, qui a donné procuration à Florian LECOULTRE
Alain BIDELOGNE, qui a donné procuration à Daniel GILLE
Grégory CATEL, qui a donné procuration à Carole ALEXANDRE

Julie COLLINET, Jean-Pol LIBOTTE-DELEGAY, Stéphane SALIO, Geoffrey CALAIS, Jean-Nicolas DORMET,

Déclassement parcelle Meillier M. Priollo

M PRIOLO (habitant 2 rue des Mesles à Meillier Fontaine) souhaite acquérir une partie de la parcelle du domaine privé de la commune non cadastrée contigüe à sa parcelle.

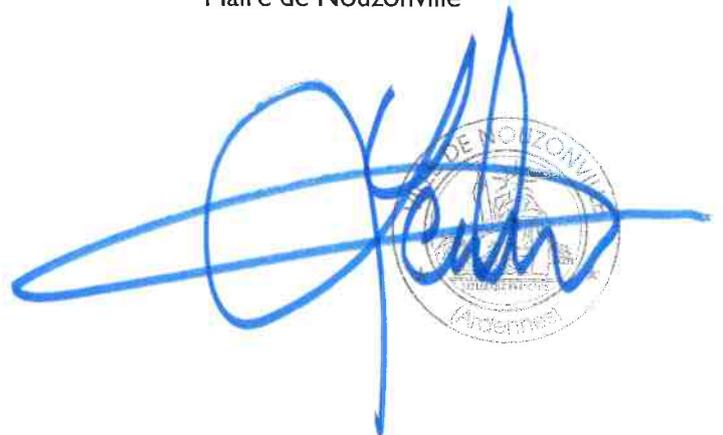
Avant de procéder à la vente, et après passage du géomètre, il convient au conseil municipal de délibérer pour effectuer la désaffectation et le déclassement de cette partie du domaine privé de la commune non cadastrée.

Le conseil à l'unanimité donne un avis favorable à ce déclassement.

Pour copie conforme

Florian LECOULTRE

Maire de Nouzonville



DELIBERATION N° 11 DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 4 mars 2024

Lieu de la réunion : Mairie de Nouzonville

Présidence : M. Florian LECOULTRE, Maire

Date de la convocation : 23 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Benjamin VIGET

Etaient Présents :

Florian LECOULTRE, Denis MONTENON, Arnaud GIBARU, Amélie LAMOUREUX, Daniel GILLE, Amandine CHAMPENOIS, Jean-Pierre LUKASIEWICZ, Myriam AUBART, Didier BERNAILLE, Sonia TANTON, Sylvie DURBECQ, Catherine GOUMAND, Elisabeth RIGAUX, Benoit CORNEILLE, Sabrina BUFFET, Denis DUBOIS, Benjamin VIGET, Luc PIERQUIN, Sylvie ROGER, Carole ALEXANDRE.

Etaient absents :

Corinne CORNET, qui a donné procuration à Myriam AUBART
Yacine ELLAOUI, qui a donné procuration à Florian LECOULTRE
Alain BIDELOGNE, qui a donné procuration à Daniel GILLE
Grégory CATEL, qui a donné procuration à Carole ALEXANDRE

Julie COLLINET, Jean-Pol LIBOTTE-DELEGAY, Stéphane SALIO, Geoffrey CALAIS, Jean-Nicolas DORMET,

Rapport CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 21 décembre 2023 pour déterminer les modalités de financement de la compétence GEPU.

Conformément à la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la communauté d'agglomération Ardenne Métropole a pour compétence obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2020 la gestion des eaux pluviales urbaines.

Cette compétence implique des charges annuelles tant en fonctionnement qu'en investissement. Les modalités de participation des communes (via une réfaction des attributions de compensation) ont été établies dès la prise de compétence, en décembre 2019. Lors de la CLECT du 21 décembre 2023, ces modalités ont été revues.

Ainsi pour la prise en charge effective de la compétence eaux pluviales, sa programmation et son financement, la CLECT a décidé à l'unanimité de :

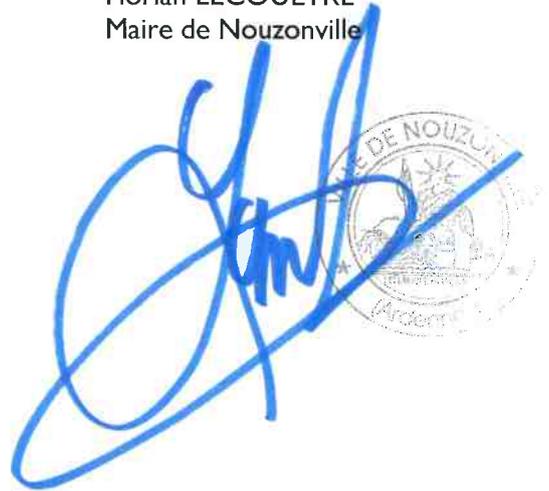
- Retenir une enveloppe de 300 000 euros annuels dédiée au financement de la compétence GEPU
- Prendre en compte pour les critères de répartition :
 - o La population Dotation Globale de Fonctionnement (soit 124 802 habitants)

- Le linéaire de voirie issu des données DGF mais de lisser sur 2 années les évolutions constatées entre les données utilisées en 2023 et les données de la DGS 2023 qui seront utilisées à compter de 2024. La participation 2024 est soumise au vote de la commission. A titre indicatif, la participation de la commune de Nouzonville au titre de 2024 est de 12 698 euros.
- Les surfaces de bassin

Le conseil à l'unanimité approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Pour copie conforme

Florian LECOULTRE
Maire de Nouzonville

A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE NOUZONVILLE' and 'Ardennes' around a central emblem.